

Aurélie Filippetti  
Ministre de la Culture et  
de la Communication  
3, rue de Valois  
75001 Paris

Jeudi 17 avril 2014

**Objet : Lettre ouverte à la ministre de la Culture sur le devenir de l'archéologie préventive et de son service public.**

Madame la Ministre,

Vous venez d'être reconduite à la tête du ministère de la Culture et de la Communication.

Lors de votre arrivée, votre discours de Saint-Rémy-de-Provence, le 22 juin 2012, laissait présager que vous aviez pris conscience de la situation absurde et catastrophique engendrée par la loi de 2003 sur l'archéologie préventive.

Cette loi a notamment placé dans une situation de concurrence les personnels des différentes structures, publiques ou privées, au lieu de les amener à collaborer scientifiquement.

Les aménageurs n'ont aucune compétence dans le domaine de l'archéologie. Or, cette loi leur a transféré la maîtrise d'ouvrage des opérations de fouille, ce qui ne s'est jamais vu dans un pays développé. La conséquence directe est que ce n'est plus la meilleure équipe scientifique qui est choisie pour réaliser une opération, mais celle dont le coût est moindre. Cette politique du moins-disant a fortement dégradé la qualité scientifique des opérations et les conditions de travail des archéologues. Elle se fait tous les jours au détriment de la sauvegarde du patrimoine archéologique dont vous êtes la garante.

Il semblait que vous aviez pris la mesure de cette situation. Or, plus de 10 ans après la loi de 2003, certains œuvrent pour faire croire que le paysage s'est stabilisé et que tout va bien. Cette analyse biaisée a permis au ministère de conclure qu'un simple toilettage de la loi patrimoine suffirait à cadrer les quelques dérives liées à la mise en concurrence des fouilles d'archéologie préventive.

Depuis la mobilisation des archéologues en novembre dernier, l'analyse de la situation par vos services a permis de vous démontrer que la situation était bien plus catastrophique que celle décrite dans le « livre blanc ».

Depuis votre arrivée il y a 23 mois, la situation n'a fait que se dégrader, montrant que sauvegarde du patrimoine archéologique et concurrence commerciale sont incompatibles, comme l'avaient pressenti ceux qui s'étaient opposés à la loi de 2003 (opposition parlementaire de l'époque, CNRA, très grande majorité des archéologues,...).

La baisse de l'activité en 2013 et 2014 à l'Inrap et dans d'autres services archéologiques n'a fait que révéler une concurrence commerciale exacerbée qui ne peut être régulée. Les seuls bénéficiaires en sont la quinzaine d'actionnaires qui détiennent les entreprises privées d'archéologie préventive.

C'est l'existence même du service public de l'archéologie et de ses plus de 3000 agents qui est en jeu.

Que ce soit par la situation de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives qui ne peut faire face à la concurrence commerciale.

Que ce soit par le devenir incertain des services archéologiques des Collectivités Territoriales et de leur personnel suite aux annonces récentes du premier ministre notamment.

Que ce soit par la place et le rôle des Services Régionaux de l'Archéologie à l'heure où le ministère se désengage en régions.

Aujourd'hui, vous ne pouvez plus fermer les yeux.

Or, pour remédier à cette situation alarmante, vous n'avez proposé que des mesures de contrôle et de régulation. En 2003, le législateur avait déjà prévu des garde-fous de ce type qui se sont avérés inopérants.

Le compte n'y est pas. Ne vous étonnez donc pas que les premiers acteurs de cette profession qui sont encore - mais pour combien de temps ? - les archéologues du service public de l'archéologie ne soient pas satisfaits de votre politique en la matière. Ce sont eux qui se sont battus pendant des dizaines d'années pour faire de l'archéologie préventive française, une discipline enviée par la plupart des pays européens et nombre d'archéologues dans le monde.

Aujourd'hui, vous avez la responsabilité du devenir de l'ensemble de cette discipline, celle de l'archéologie préventive et de son service public.

Le temps presse. Nous avons l'espoir que le travail fourni depuis 23 mois vous permet aujourd'hui de mettre en œuvre une réforme sur le fond du dispositif d'archéologie préventive afin de pérenniser son service public.

Nous souhaitons donc vous rencontrer pour échanger sur le devenir de l'archéologie préventive.

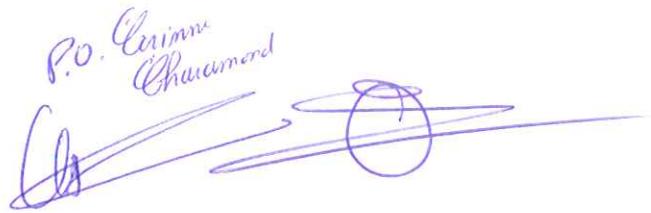
Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Pour le SGPA CGT-Culture



Pour SUD-Culture -Solidaires



Pour le Snac-FSU

Pour la CNT-CCS